

LES MÉTIERS DU NOTARIAT

Du notaire au formaliste, en passant par le collaborateur rédacteur et le comptable, chaque office est composé d'une équipe de professionnels aux compétences complémentaires.

ASSISTANT OU SECRÉTAIRE JURIDIQUE

L'assistant juridique participe à la mise en forme des actes, à la collecte d'informations et à l'organisation des rendez-vous.

Il est un véritable appui technique pour le notaire ou le collaborateur rédacteur.

Ses missions varient selon l'importance de l'office.

FORMALISTE

Le formaliste intervient après la signature des actes, afin d'assurer leur enregistrement et procéder aux publicités légales.

Il rassemble les pièces administratives et vérifie le contenu des actes.

Il effectue notamment toutes les démarches de publicité auprès du service de publicité foncière et des services fiscaux.

NÉGOCIATEUR IMMOBILIER

Le négociateur immobilier est en charge de la vente et de la location des biens immobiliers. Il assure un rôle d'intermédiaire entre acheteur et vendeur.

Il réalise l'estimation, la publicité, les visites lors de la vente et l'état des lieux lors de la location de biens immobiliers. Il délivre aux clients, acheteurs ou vendeurs, une information précise concernant le marché, les modalités d'acquisition, le financement et les formalités nécessaires au transfert de propriété.

COMPTABLE

Le comptable assure la gestion économique de l'activité professionnelle. Il établit la facturation des actes notariés et des prestations notariales. En relation directe avec tous les acteurs de l'office (notaires, formalistes...).

C'est un poste clé dans un office. Il exige une grande rigueur et une bonne connaissance des actes tant au niveau juridique que fiscal.

COLLABORATEUR RÉDACTEUR

Le collaborateur rédacteur se situe au cœur de l'activité notariale. Il rédige les actes, rassemble les pièces administratives nécessaires, suit les dossiers et parfois reçoit les clients.

Certains rédacteurs sont spécialisés par service : famille, vente immobilière, succession...

Les responsabilités du collaborateur dépendent de son niveau de formation, de ses connaissances en droit et de son expérience.

Sa classification varie du technicien au cadre responsable d'une équipe.

NOTAIRE

Le notaire est un officier public. Cela signifie qu'il possède une véritable délégation de puissance publique, autrement dit de l'État.

Il authentifie les actes, c'est-à-dire qu'en apposant son sceau et sa propre signature, le notaire constate officiellement la volonté exprimée par les personnes qui les signent.

Il s'engage personnellement sur le contenu et sur la date de l'acte. Cet acte s'impose alors avec la même force qu'un jugement définitif.

Il s'agit soit d'un professionnel libéral indépendant, responsable de son équilibre économique, soit d'un notaire qui exerce les mêmes fonctions mais avec un statut de salarié au sein de l'office.

QUELLE FORMATION

POUR QUEL MÉTIER ?



Les métiers du notariat sont accessibles en formation initiale ou en alternance du Bac +2 au Bac +8

BAC +2 BTS Collaborateur juriste notarial

Le BTS notariat est un diplôme délivré dans le cadre d'une formation initiale ou en alternance. La durée des études est de 2 ans.

Pour quels métiers ?

- Assistant notarial
- Formaliste
- Négociateur immobilier

Où se former ?

CHERBOURG EN COTENTIN

Lycée Alexis de Tocqueville

02 33 88 35 00

ce.0500017x@ac-caen.fr

lycee-tocqueville.fr

CAEN

CaenSup Sainte-Ursule

02 31 86 02 06

accueil@caensup.fr

caensup.fr

ROUEN

INFN • 02 35 70 50 41

infn.rouen@notaires.fr • infn.fr

E2SE MANAGEMENT

02 31 53 30 30

contact@e2se.fr • e2se.fr

BAC +4 Diplôme des métiers du notariat (DMN)

Après une licence professionnelle métiers du notariat, le DMN permet d'accéder en un an à des fonctions de rédacteur d'actes avec gestion des dossiers en autonomie partielle ou totale selon l'expérience.

Pour quels métiers ?

- Rédacteur d'actes

Où se former ?

ROUEN

INFN • 02 35 70 50 41

infn.rouen@notaires.fr • infn.fr

RENNES

INFN • 02 99 65 55 60

infn.rennes@notaires.fr • infn.fr

BAC +3 Licence professionnelle métiers du notariat

La licence professionnelle métiers du notariat est un diplôme délivré par l'université dans le cadre d'une formation initiale. La durée des études est d'une année en alternance, après un bac +2.

Pour quels métiers ?

- Assistant notarial
- Rédacteur d'actes

Où se former ?

ALENCON

Antenne de la Faculté de Droit de Damigny

02 33 80 29 51

droit.alencon@unicaen.fr

droit-unicaen.fr

ROUEN

INFN

02 35 70 50 41

infn.rouen@notaires.fr

infn.fr

BAC +3 Diplôme de comptable taxateur

Cette formation d'un an est ouverte aux personnes titulaires d'un BTS métiers du notariat ou d'un BTS comptabilité gestion.

Il est également possible d'intégrer un poste de comptable dans un office notarial avec un BTS comptabilité gestion.

Pour quels métiers ?

- Comptable taxateur

Où se former ?

POITIERS Diplôme de comptable taxateur

INFN • 05 49 49 42 55 • infn.poitiers@notaires.fr • infn.fr

AIX-EN-PROVENCE Licence professionnelle comptable taxateur

INFN • 04 42 24 82 34 • fc.infn.aixenprovence@notaires.fr • infn.fr

MONTPELLIER Diplôme universitaire comptable taxateur

INFN • 04 67 54 16 38 • infn.montpellier@notaires.fr • infn.fr

BAC +8 (dont 30 mois de stage rémunéré)

Diplôme de notaire

Le Diplôme de notaire permet d'accéder au métier de notaire à l'issue d'un parcours dit professionnel. Après un master en droit, la formation en alternance associe un stage professionnel de 30 mois et de modules techniques. L'étudiant a le titre de "notaire stagiaire" au sein d'un office notarial.

Pour quels métiers ?

- Notaire salarié d'un office notarial
- Notaire associé ou titulaire de son propre office

Où se former ?

CAEN

INFN • 02 31 85 99 55

formation.ci.caen@notaires.fr

infn.fr

ROUEN

INFN • 02 35 70 50 41

infn.rouen@notaires.fr

infn.fr

LE NOTARIAT2NORMANDIE EN CHIFFRES

405
NOTAIRES

182
OFFICES

2000
COLLABORATEURS